



---

*« Penser globalement, agir localement »*

**Projet d'aménagement hydroélectrique  
de la Péribonka par Hydro-Québec**

Mémoire présenté à

**La Commission de consultation du public**

dans le cadre

**des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**(BAPE)**

par

**l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)**

Octobre 2003

*« The race is now on between the technoscientific forces that are destroying the living environment and those that can be harnessed to save it... If the race is won, humanity can emerge in far better condition than when it entered, and with most of the diversity of life still intact. »*

*Edward O. Wilson. The future of life*

Présentation de l'UQCN

**L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)**

Penser globalement, agir localement

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a été fondée en 1981. Au cours des ans, cet organisme à but non lucratif s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc.

L'UQCN a également :

- fondé Stratégies Saint-Laurent;
- participé à la création d'EcoSommet;
- réalisé l'EcoRoute de l'information, principal site francophone à caractère environnemental sur Internet;
- publié une carte présentant l'ensemble des sites protégés et à protéger du Québec méridional (*Les milieux naturels du Québec méridional*);
- lancé les Guides pour la protection des cours d'eau (*Santé et environnement pour la protection des cours d'eau*);
- créé en 1984 et publié jusqu'en juin 1999, le magazine *Franc-Vert* ;
- fait la promotion de l'éducation relative à l'environnement par le biais de son concours photo annuel « La nature du Québec en images ».

L'UQCN appuie ses activités sur les trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation soit : le maintien des processus écologiques essentiels à la vie; la préservation de la diversité génétique et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. Elle s'est engagée résolument dans un processus qui vise à influencer vers ces trois objectifs les attitudes et les comportements de l'ensemble des Québécois et des organisations québécoises tant publiques que privées.

À long terme, l'UQCN vise à ce que les changements des perceptions des individus et des organisations se traduisent en actions positives et continues en faveur d'une consommation plus avisée et de l'amélioration des écosystèmes.

La mission de l'UQCN est inspirée par une vision de la Vie où la diversité joue un rôle essentiel à tous les niveaux de son organisation et de son expression.

Elle travaille de plusieurs façons à la rencontre de ces grands objectifs: l'éducation auprès des jeunes et des adultes, les campagnes de sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Activités de l'UQCN

L'UQCN intervient dans plusieurs dossiers environnementaux : agriculture, conservation des habitats, aires protégées, changements climatiques, transports, énergie, forêt, industries et technologies, etc.

Elle participe aux travaux de nombreux comités et groupes de travail permettant ainsi d'enrichir sa vision des problématiques abordées. De la même façon, elle sollicite et favorise

les apports de ses nombreux partenaires, issus de milieux différents, sur ses commissions et à l'intérieur de ses comités *ad hoc*.

Depuis deux ans, l'UQCN assure la coordination du programme des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) au Québec. Ce programme international établi dans plus de 100 pays est au Québec sous la responsabilité de l'UQCN, en collaboration avec la Fédération canadienne de la Nature (FCN). Il consiste à identifier et à protéger un certain nombre de sites, choisis selon des barèmes biogéographiques, afin d'aider à maintenir de façon naturelle les populations aviaires et ce, en tenant compte des aires de répartition des espèces pour lesquelles une approche de conservation par site est appropriée. L'UQCN est actuellement responsable de l'établissement dans tout le territoire du Québec de treize plans de conservation des ZICO.

Parmi les autres volets importants du programme actuel de l'UQCN, on peut aussi compter les Ateliers sur les techniques de conservation. Initié en avril 2001, ce projet consiste en une série d'ateliers de formation offerts en régions et s'adressant prioritairement aux groupes environnementaux engagés sur le terrain pour la conservation de la nature.

Outre sa participation à de nombreux groupes de travail et comités institutionnels en agroenvironnement tant provinciaux que fédéraux, l'UQCN a coordonné lors de la dernière année une vaste campagne d'information et de réflexion face aux défis et aux enjeux de l'agriculture dans une perspective de gestion durable et responsable de la ressource eau intitulée « Chantier pour une agriculture respectueuse de l'eau ». En collaboration avec de nombreux partenaires locaux et nationaux, l'UQCN a mené entre février et avril 2002 une série de rencontres intitulées : « Forum itinérant - Pour une contribution citoyenne à une agriculture durable : réflexions et débats », rencontres auxquelles ont participé près de 1000 citoyens (agriculteurs et non-agriculteurs). Un colloque, réunissant les acteurs importants du milieu agroenvironnemental, a eu lieu en février et mars 2003.

La campagne « Adoptez une rivière » a retenu l'attention de la population et des médias cette année. Menée par une coalition de cinq organismes, cette campagne vise à recueillir des fonds afin de faire « barrage aux barrages », d'apporter un soutien aux groupes de citoyens, de maintenir un réseau de communication, d'organiser des activités de sensibilisation.

L'UQCN travaille activement dans le dossier des Aires protégées. Dernièrement, son implication a été dirigée vers la parution d'une fiche d'information sur les aires protégées en forêt boréale. L'UQCN a également investi des efforts de promotion vers un site particulièrement intéressant, le massif des Monts Groulx. Ces actions découlent toutes d'une concertation avec les organismes régionaux.

Mandatée par Environnement Canada, l'UQCN est à réaliser un programme de formation destiné aux organismes non gouvernementaux en environnement (ONGE) – secteur qui repose largement sur l'action bénévole. Ce programme vise à outiller les ONGE afin d'accroître leur participation à l'élaboration des politiques, programmes et services gouvernementaux. Le programme s'intitule ***Développer des aptitudes pour interagir avec les gouvernements en matière d'environnement***, ou simplement « APTITUDES ».

L'UQCN est un acteur majeur dans la conservation de la nature au Québec, appuyée par plus de 2000 membres et donateurs et regroupant près de 80 organismes affiliés. La qualité de son travail et de son expertise, assurée en grande partie par son réseau de bénévoles et de collaborateurs agissant au sein de chacune des commissions, en font un intervenant reconnu et estimé par les autres organismes environnementaux ainsi que par les institutions québécoises, canadiennes et étrangères avec lesquelles elle travaille depuis plus de vingt ans.

## Résumé des recommandations

---

L'UQCN recommande que :

1. le BAPE prenne en compte l'effet cumulatif des pertes de milieux humides et d'habitats, à la fois à l'échelle du présent projet et des projets passés sur cette rivière ainsi qu'à l'échelle du Québec. Qu'en ce sens, le BAPE recommande au MENV de considérer dans les études d'impacts les effets cumulés des différents projets de développement hydroélectriques, à l'échelle du Québec, particulièrement dans le cadre des petits projets qui ne suivent pas une évaluation aussi exhaustive que les grands projets.
2. Hydro-Québec renonce à son actuel programme de négociation et de financement avec le milieu qui s'avère être susceptible de produire d'éventuels conflits d'intérêts. L'UQCN fait valoir, également, pour justifier cette demande, que l'actuel programme ne garantit aucunement des réinvestissements en matière de protection environnementale tel que l'ancien programme le permettait.
3. à la lueur de notre compréhension du système énergétique québécois, et en l'absence d'un réel processus décisionnel public qui devrait faire la lumière sur le développement énergétique du Québec, le projet de la centrale de Péribonka ne nous semble pas justifié et nous en recommandons le rejet.
4. un moratoire soit instauré pour l'ensemble des projets de développement énergétique dans l'attente de la mise en place, tel que promis par le gouvernement actuel, d'un processus d'enquête publique scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec.
5. que toutes les alternatives et non pas seulement les variantes fassent l'objet d'évaluation dans les études d'impact des projets pour que les intervenants aient l'occasion de les analyser adéquatement.
6. que soit confié à la Régie de l'Énergie plus de pouvoir décisionnel sur la gestion environnementale des ressources énergétiques du Québec.

## **Justification de la demande de l'UQCN**

L'UQCN, par l'entremise de sa commission *Énergie et changement climatique* et par sa commission *Biodiversité*, intervient dans les projets de développement énergétique de façon à assurer, d'une part, le développement durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour la collectivité québécoise et, d'autre part, à veiller à ce que les processus décisionnels dans le domaine énergétique soient respectueux et démocratiques, les ressources visées par l'exploitation faisant partie du patrimoine naturel de tous les Québécois.

Actuellement, les citoyens nord-américains sont les plus grands consommateurs d'énergie de la planète. Il est grand temps de prendre le virage de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs. Dans cette optique, il faut promouvoir le potentiel des économies d'énergie et l'utilisation de ressources renouvelables qui ont le moins d'impacts possibles sur les milieux naturels (solaire et éolien).

## **Le projet hydroélectrique de la Péribonka**

Selon les dispositions prévues à la Loi sur les consultations publiques, la population du Québec dispose de 45 jours pour demander la tenue d'une audience publique, suite au dépôt d'un projet assujéti par cette Loi. Le présent projet ne fait pas défaut à cette règle. Suite à la demande du ministre de l'Environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendait publique, au mois d'août dernier, l'étude d'impact du projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka. La population avait donc jusqu'au 26 septembre pour demander la tenue des audiences.

Dans ce cas-ci c'est, curieusement, le promoteur lui-même qui a soumis une requête en ce sens. Non content d'attendre que les groupes du milieu se manifestent et soumettent cette demande dans les termes identifiés, Hydro-Québec a déposé une requête auprès du Ministre afin que les audiences se tiennent dans les meilleurs délais, prétextant que des délais courts contribuent à « *faciliter le respect de l'échéancier serré de ce projet*<sup>1</sup> ».

Or, à la surprise générale, le mandat confié au BAPE débuta plus d'une semaine avant l'échéance des dates de demande de consultations, soit le 16 septembre 2003. Ces courts délais ont eu pour effet d'exercer davantage de pression sur les représentants des groupes communautaires, disposant de peu de ressources spécialisées, afin de se préparer adéquatement au processus de consultation. Plus encore, les effets pervers de l'avancement des consultations se sont reflétés dans l'incapacité des organisations à obtenir des réponses claires à certaines questions lors des audiences préliminaires. Parmi ces questions laissées sans réponses, notons les ententes économiques négociées entre les parties (MRC et HQ) qui n'avaient pas trouvé d'aboutissement lors des audiences préliminaires et les questions et réponses d'Hydro-Québec à l'endroit de Pêches et Océans Canada.

---

<sup>1</sup> Requête d'HydroQuébec au BAPE

## Justification du projet : les besoins des Québécois n'est plus le principal critère

Depuis quelques années, Hydro-Québec tend à prendre un changement de cap radical, autant en termes de politique de distribution et de vente qu'en termes de diversification des approvisionnements. Les tendances à la diversification portent principalement sur le développement de la filière gaz naturel, incluant un programme contesté d'exploration gazière dans le Saint-Laurent, la filière thermique, le développement de mini-centrales et de grands projets hydroélectriques tandis que les alternatives plus environnementales (économie d'énergie, filières éoliennes et solaires), elles, sont négligées. Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, qui est associé au développement d'une source d'approvisionnement plus traditionnelle, c'est surtout la légitimité des besoins que nous voulons mettre en cause.

Cette tendance déjà observée tend à se manifester davantage dans les prises de décision de la Société d'État. Déjà dans des études antérieures, le promoteur nous informait que « la poursuite des objectifs de *croissance soutenue des ventes d'électricité*, est conforme au Plan stratégique ». Ici, cette volonté se traduit par « *le développement du potentiel hydroélectrique rentable du Québec et le développement des ventes d'électricité sur le marché de détail au Québec et sur les marchés de gros.* », <sup>2</sup>c'est-à-dire outre frontières.

L'entrée en fonction de la centrale Péribonka, comme plusieurs autres, est ainsi prévue afin de faire face à la « *croissance soutenue* » des ventes d'Hydro-Québec (à différencier de la satisfaction des besoins des Québécois).

M. Caillé, le président directeur général d'Hydro-Québec, ne semble pas se soucier des détails de la demande future puisqu'il affirmait à cette occasion : « *nous construisons, nous construisons maintenant, nous construisons aussi rapidement que les autorisations nous le permettront.* » (Le Soleil, 27 août 2002).

D'ailleurs Hydro-Québec vante les possibilités de pénétration de marchés externes au Québec. Il évoque, notamment, une augmentation constante et importante des prévisions de la demande pour la province de l'Ontario et pour les états de la Nouvelle-Angleterre. En audience préliminaire un intervenant d'Hydro-Québec a évoqué, à l'étonnement de plusieurs, les événements de « pannes majeures » survenues dans les régions de Toronto et de New-York, pour signifier l'urgence de la production de surplus énergétique. Or, les causes de ces pannes n'ont jamais pu être clairement expliquées, et les analyses objectives ne permettaient pas de relation avec des manques de ressources énergétiques.

## La validation des besoins du marché québécois

Le promoteur fait mention de *prévisions* de croissance de la demande d'électricité pour le Québec. Pour la période 2001-2012, l'augmentation des besoins énergétiques est estimée à une moyenne de 1,5 % par année. Or cette estimation est basée sur des études produites par le promoteur lui-même. Or c'est justement ce processus qui est contestable dans la mesure où aucune entité neutre, indépendante, dotée de pouvoir décisionnels, n'intervient pour faire la lumière sur ces questions. La Régie de l'énergie, établie suite aux travaux et au rapport unanime de la Table de concertation en 1996, s'est faite retirer tout pouvoir réel

---

<sup>2</sup> HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement*, rapport, vol. 1, avril 2003, pagination diverse et cartes, à la p. 1-1.

d'intervention en ce sens, alors qu'elle est à la base même de tout effort d'établissement d'une justification d'un projet.

Le problème de la justification du projet ne peut pas être abordé. Reste donc de savoir quel type d'impacts environnementaux est acceptable dans l'optique où **ce n'est pas la satisfaction des besoins québécois qui est en cause mais plutôt des objectifs commerciaux d'Hydro-Québec.**

Hydro-Québec tente de justifier la construction de la centrale Péribonka en faisant valoir qu'il y a une croissance des besoins énergétiques québécois à court terme (d'ici 2006). L'augmentation de la capacité de la production par la construction et la mise en ligne de la centrale de Péribonka serait justifiée par une augmentation des besoins estimée à 1,5% par an. Cette augmentation concorde avec certains estimés effectués, pour l'horizon 1997-2025, par l'Office national de l'énergie (ONÉ) du Canada. L'ONÉ estime que la demande totale d'électricité au Québec devrait augmenter entre 1,4% (scénario 1) et 0,9% (scénario 2)<sup>3</sup>. Ces taux se traduiraient par une augmentation de la production totale de 72,2 TWh (Scénario 1) et de 36,1 TWh (Scénario 2) entre la période de 1997-2025 (ONE, 1999). Bien que l'augmentation de 1,5% soit comparable aux taux de croissance prévus dans les pays occidentaux par les différents organismes nationaux et internationaux, cette augmentation est basée sur une approche « business-as-usual », sans tenir compte du potentiel du progrès technologique dans l'efficacité de l'utilisation. Selon l'Office nationale de l'Énergie du Canada, par le biais du développement technologique en efficacité énergétique, il serait possible de réduire à 36,1 TWh (scénario 2) l'augmentation additionnelle anticipée au Québec. **En utilisant le Scénario 2 de l'ONÉ et en l'appliquant sur l'horizon 2002-2006, les besoins énergétiques du Québec seraient de 6 TWh pour cette période. Actuellement, Hydro-Québec prévoit un besoin énergétique de 11 TWh entre 2002-2006** (Hydro-Québec, 2002).

Hydro-Québec Distribution se doit d'acheter 100 MW d'énergie éolienne par année. Il est clair que les ressources d'énergie éolienne situées dans la péninsule gaspésienne ou ailleurs sur le territoire québécois ne sont pas prises en compte par Hydro-Québec. C'est d'ailleurs le même constat que l'on peut faire lorsque l'on considère les mesures associées à l'efficacité énergétique. Celles-ci sont considérées négligemment dans les calculs d'Hydro-Québec.

### **Justification des coûts**

Parmi les virages dramatiques constatés au cours des dernières années, les changements à la politique d'Hydro-Québec en matière de coûts de production et de prix d'achat d'énergie sont parmi les plus préoccupants. En effet, Hydro-Québec a insisté au début pour que « *le prix [de production] à la centrale* »<sup>2</sup>, conforme au *Plan stratégique 2000-2004* (p. 8), ne pourrait absolument pas dépasser 3 ¢/kWh. Ce plafond a été considéré comme étant légitime par le BAPE. Une des conséquences de cette décision fût de considérer l'élimination de diverses variantes de projets ayant moins d'impacts environnementaux, mais qui s'avéraient avoir un coûts supérieur à 3 ¢/kWh. Or, en regard des nouvelles politiques internes, au lieu de coûter

---

<sup>3</sup> Les estimés pour la demande en énergie électrique ont été réalisés en considérant deux scénarios. Le premier scénario (Scénario 1) présume que les récentes tendances sur le rythme de l'innovation technologique dans des secteurs comme le rendement énergétique se maintiendront. Les préférences des consommateurs vont également suivre les tendances récentes. Le second scénario (Scénario 2) prévoit que les progrès technologiques accélérés conduiront à une plus grande efficacité des utilisations finales. Ces scénarios de la demande ont été couplés à des scénarios de l'offre afin de déterminer les limites d'une plage de résultats plausibles.



3 ¢/kWh, les projets devront maintenant « être rentables compte tenu des conditions du marché » (p.72). Toute limite à la production est ainsi fonction aujourd'hui du marché (externe), alors que l'UQCN voudrait souligner la pertinence d'établir cette limite en fonction des besoins réels des Québécois et des potentiels des énergies renouvelables dont les coûts sont proches des prix du marché.

### **Promesses électorales libérales**

Le présent Premier Ministre du Québec a présenté lors de la dernière campagne électorale, au coeur de sa plate-forme environnementale, un engagement à mettre en place une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec, et cela d'ici 2006. Dans l'optique des visées de développement actuel de la Société d'État, ce calendrier nous apparaît inacceptable. Actuellement, de nombreux projets issus d'Hydro-Québec sont contestés par les groupes du milieu du Québec, dont l'UQCN. Il leur apparaît essentiel de devancer cette échéance et, dans l'intervalle, qui se devra être des plus court, il est important de procéder à un moratoire sur tous les nouveaux projets de développement énergétique, incluant les projets hydroélectriques sur le territoire québécois. Cependant, ceci ne devrait pas s'appliquer à des projets d'énergie renouvelables (éolien, solaire par exemples), qui interviennent à ce moment comme projets pilotes et de démonstration.

La conséquence directe de la conjugaison d'un tel retard dans la mise en place d'une enquête publique indépendante et de la réalisation de nouveaux projets de développement énergétique aussi nombreux que diversifiés, est la détérioration globale du patrimoine naturel du Québec.

C'est dans une perspective large et intégrée qu'il faut voir les impacts de la réalisation de ces projets. Si les impacts locaux et régionaux sont importants et indéniables, les impacts globaux, eux sont drastiques et, dans la plupart des cas, irréversibles.

### **Efficacité énergétique**

L'efficacité énergétique est le parent pauvre de la politique énergétique du Québec. L'Agence de l'efficacité énergétique du Québec ne dispose que d'un budget annuel de 6 millions \$, alors qu'Hydro-Québec peut emprunter des milliards pour « construire, construire maintenant et aussi vite que possible ».

Nous n'avons pas encore abordé la mise en place d'un programme d'efficacité énergétique qui pourrait permettre, comme nous le verrons, d'augmenter la capacité de production non utilisée. Lors de l'audience préliminaire, Hydro-Québec faisait valoir un plan qui permettrait de libérer approximativement 0,7 TWh d'énergie électrique par l'efficacité énergétique. C'est très peu – trop peu, surtout en regard des différents programmes de production traditionnelle ou de développement de nouvelles filières, souvent polluantes.

Paradoxalement, André Caillé, lui-même, évoquait, dans La Presse du 13 mai 2003, les importants gains d'énergie envisageables par les mesures ou dispositions associées à l'efficacité énergétique. En effet ce dernier faisait valoir que : « *Sur la question des économies d'énergie, Hydro-Québec a donné hier la mesure de notre gaspillage actuel. Hydro prévoit en effet que 22TWh d'économies annuelles d'énergie seront réalisées d'ici trois ans, dont près de la moitié simplement par le remplacement naturel des appareils comme les réfrigérateurs*

*et les tubes fluorescents par des modèles plus efficaces.* » Questionné sur cette déclaration, lors de l'audience préliminaire, les responsables d'Hydro-Québec, n'ont pu démontrer que ces données importantes étaient prises en considération dans l'évaluation des besoins énergétiques des Québécois.

D'autre part, différentes études déjà réalisées ont démontré l'intérêt pour les Québécois de s'inscrire dans une démarche d'efficacité énergétique, d'investir dans ce type de programme. En effet, différents projets réalisés par NègaWatts Inc. dans deux municipalités québécoises, dont la ville de Laval, ont démontré un potentiel d'efficacité important et à faible coût. Le coût de ces projets, **ne demandant aucun investissement dans les infrastructures immobilières (isolation, fenestrations, etc), revenait en dessous de 6 ¢ le KWh.** En se basant sur son expérience, **NègaWatts inc. estime que le potentiel d'efficacité énergétique ainsi disponible au Québec serait de 2,2 TWh, soit plus de 5 fois l'objectif visé par Hydro-Québec.**

### **Acceptabilité sociale vs. financement des projets : conflits d'intérêt**

Les différents groupes présents lors des audiences préliminaires ont questionné, en vain, le promoteur, afin de connaître la nature des ententes prises avec les deux MRC impliquées dans le présent projet. Tous les intervenants qui ont déposé cette demande ont essuyé un refus quant à la précision des montants en cause. Le promoteur a évoqué des clauses de confidentialité entre les parties négociantes. Les questions adressées aux MRC concernées n'ont pas non plus eu de réponse. Pour les parties en présence, dans cette optique, comment évaluer si une entente peut être économiquement viable pour une région donnée si celle-ci est négociée confidentiellement? Hydro-Québec doit faire en sorte qu'un projet soit socialement acceptable, et cela en toute transparence. Lors des audiences, les conditions attendant à cette « acceptabilité » se devraient donc d'être connues par l'ensemble des Québécois.

Il s'avère aussi inacceptable que ces ententes fassent l'objet d'une négociation entre un promoteur comme Hydro-Québec et une institution publique, dont le mandat est la gestion de territoires, mais qui ne peut se substituer à l'ensemble des habitants de ce territoire parce qu'elle n'en détient pas un mandat formel. D'une part, les MRC sollicitées sont aux prises avec des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes. Une pression énorme est exercée auprès des élus de ces institutions pour que le développement économique ne stagne pas, et ce particulièrement dans des régions subissant un ralentissement important. Ainsi, il peut s'avérer très difficile pour les MRC de peser le pour et le contre de ce type de projet, d'envisager le projet dans sa globalité. Qui plus est, les MRC ne sont pas à même de juger des impacts cumulatifs et globaux de ces projets sur l'état général de la santé environnementale du Québec.

Par ailleurs, la négociation avant et/ou pendant le processus de consultation menant à l'acceptabilité du projet tend définitivement à « brouiller les cartes ».

Dans un autre ordre d'idée, le présent mode de négociation ne permet pas de garantir que les sommes nécessaires seront réinjectées dans le domaine environnemental. Autrefois, Hydro-Québec utilisait plutôt le terme de « Programme de mise en valeur environnementale » pour parler d'entente avec le milieu. On injectait donc l'équivalent de 2 % du coût du projet dans un fond régional qui servait à la mise en valeur environnementale. Le montant était donc de 24 M \$ à cette époque pour un projet dont le coût s'élevait à 1,2 milliard \$. Aujourd'hui, pour

un projet dont le coût s'élève à 1,12 milliard \$, on se retrouve avec une entente s'élevant à approximativement 15 M \$, alors que si on avait continué d'appliquer la règle du 2 %, c'est 22 M \$ qui aurait été investi dans un fond régional consacré à la mise en valeur environnementale.

Ce problème d'apparence ou de réel conflit d'intérêts a d'ailleurs déjà fait l'objet de recommandations de la part du BAPE. En effet, une des recommandations<sup>4</sup> du rapport du BAPE dans le cadre du projet de dérivation partielle de la rivière Manouane en faisait mention : « *Donc, la commission est d'avis que, pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts, un accord-cadre pour la création d'une SOCOM<sup>5</sup> devrait être signé seulement après l'obtention des autorisations environnementales des projets visés. De plus, il devrait y avoir un engagement de la part des partenaires de réserver des sommes d'argent à des programmes visant l'amélioration de l'environnement, autres que ceux prévus au suivi du projet.* »

### **Affaiblissement des structures démocratiques**

La Régie de l'énergie a perdu beaucoup de ses pouvoirs et de ses prérogatives au fil des ans. Pourtant, la politique énergétique de 1996, intitulée *L'énergie au service du Québec. Une perspective de développement durable*, faisait valoir que « (...) les pouvoirs de la Régie seront décisionnels, pour ce qui est de la tarification, de l'autorisation des plans de ressources et de l'approbation des projets. ». Depuis que la Régie a perdu une part importante de son pouvoir d'intervention en matière de production énergétique, peu de tribunes, sinon aucune, existent pour que les québécois puissent obtenir un droit de regard sur les décisions gouvernementales prévues par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec Production en matière de développement énergétique. La mise sur pied d'un moratoire sur la gestion et la production énergétique permettrait de redonner les pouvoirs à cette institution qui doit garantir la gestion durable des ressources énergétiques du Québec.

Depuis plusieurs années, la faiblesse de la directive du ministère de l'Environnement pour l'étude d'impacts sur l'environnement dans le cas de projet de production d'énergie, remet en question la procédure d'évaluation environnementale québécoise. De plus, le présent gouvernement s'est prononcé sur l'utilité du BAPE et sur la nécessité de « *Raffermir le rôle des services d'enquêtes du ministère de l'Environnement et du BAPE afin de protéger le lien de confiance entre ces institutions et les citoyens*<sup>6</sup>. » Or, actuellement, cette volonté ne se fait pas sentir. D'une part, dans plusieurs projets d'aménagement hydroélectrique qui sont soumis à la procédure d'audiences publiques du BAPE, nous pouvons constater que le mandat de cette entité doit s'en tenir au seul projet en ne tenant compte que des impacts locaux voire régionaux. Le BAPE devrait être en mesure d'explorer des mandats larges, devrait considérer un projet dans un contexte plus global, soit celui du développement énergétique du Québec. D'autre part, certains projets situés au nord du Québec profitent davantage d'un traitement d'évaluation environnemental rehaussé par l'application d'un processus fédéral plus

---

<sup>4</sup> 2001. Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane. Rapport d'enquête et d'audience publique. Page 151

<sup>5</sup> Société en commandite

<sup>6</sup> 2003. Pour un environnement sain et un développement durable. Priorités d'actions politiques en matière d'environnement. Parti libéral du Québec.

exhaustif. Il s'avère nécessaire de considérer avec le même sérieux les impacts environnementaux produits sur les cours d'eau du Québec méridional.

Pourtant, il ne reste aucun endroit où la question du développement énergétique du Québec peut être abordée, sinon le BAPE s'il était pourvu d'un mandat plus ouvert.

Le développement économique du Québec doit se faire sans mettre en péril les milieux naturels qui constituent le patrimoine de tous les québécois. En ce sens, la population québécoise doit être consultée sur les façons d'aller de l'avant. Actuellement, le processus décisionnel se situe beaucoup trop au niveau des projets, alors qu'il faudrait qu'il arrive plus en amont, dans la planification énergétique.

L'engagement du nouveau gouvernement de tenir une enquête sur les questions énergétiques plus tard dans son mandat milite soit en faveur d'un moratoire sur de nouveaux projets soit d'un avancement de calendrier pour l'enquête promise, également associé à un moratoire, mais ayant moins d'impact sur la planification.

### **Gestion du réseau**

Plusieurs articles de journaux et reportages dans les médias font état du faible niveau d'hydraulicité des réservoirs d'Hydro-Québec. Ces faibles niveaux ont un impact direct sur le potentiel hydroélectrique du Québec et sur la nécessité de construire de nouveaux ouvrages pour satisfaire ce besoin apparent. On invoque une trop faible pluviosité comme étant la source du problème, sans tenter d'évaluer les impacts de la gestion du réseau pour offrir une explication plus complète. Une gestion déficiente du réseau, et en particulier un niveau de production qui ne tient pas suffisamment compte de la capacité réelle des ouvrages serait-elle un facteur additionnel à considérer ?

## **Impacts environnementaux**

Comme commentaire de nature générale sur cette étude d'impact, et nous faisons la même remarque relativement à l'étude d'impact du projet Kénogami, nous constatons que le jeu de l'évaluation environnementale de projets comme celui-ci est faussé par le fait qu'on ne nous donne pas l'occasion d'évaluer les alternatives et encore moins les choix fondamentaux qui sous-tendent le projet. Seules les variantes d'un projet arrêté dans ses éléments essentiels font l'objet de l'étude d'impact qui nous est présentée. Il est impossible de croire que la consultation puisse aider à contribuer à la décision quant à la réalisation ou non d'un projet ou encore à l'améliorer quand les commentaires qu'on nous demande de faire ne portent que sur des aspects secondaires du projet, et non pas sur la question centrale, soit s'il devrait se réaliser ou non. La justification du projet et l'existence d'alternatives de moindre impact environnemental pour rencontrer les objectifs qu'il vise à atteindre, ne font pas l'objet d'un débat que nous considérons pourtant essentiel. Dans le cas actuel, ces questions sont rapidement évacuées par le promoteur dans son document d'introduction. L'étude d'impact déposée devrait donc inclure le bien-fondé et les alternatives pour que les citoyens et les groupes intéressés aient l'occasion de commenter sa raison d'être et les moyens préconisés pour le réaliser.

Par ailleurs, lorsqu'on considère des écosystèmes comme celui de la rivière Péribonka et les impacts qu'il a du subir dans le passé par les multiples développements hydroélectriques auxquels il a été soumis et considérant le désir d'Hydro-Québec d'aller exploiter jusqu'au dernier Kwh de cette rivière, nous sommes portés à croire que certaines règles nouvelles devraient être développées qui viendraient régir les interventions de ce genre. Nous proposons qu'il y ait des règles d'impact cumulatif maximal pour des systèmes donnés, règles qui soient établies de façon à ce que des écosystèmes de grande valeur et de grand attrait comme celui sous étude ne soient pas complètement artificialisés par des projets successifs. La rivière Péribonka est un cas d'espèce qui devrait faire l'objet de considérations dans ce sens. Malgré la présence de plusieurs aménagements hydroélectriques sur la rivière, le segment sous étude dans le projet actuel conserve encore de nombreuses caractéristiques qui en font un site de grande valeur qui devrait faire l'objet de protection. Une approche raisonnable devrait nous inciter à ne plus permettre de développement sur cette rivière compte tenu des impacts cumulatifs passés et du potentiel écologique résiduel encore très élevé. Ce serait une façon entre autre à faire accepter ces projets qu'on dit essentiels en démontrant la possibilité de faire co-exister des segments de rivière intensément aménagés avec d'autres qui feraient l'objet de protection intégrale.

## **Impact sur les milieux et la biodiversité**

Dans son évaluation, Hydro-Québec juge que les milieux humides de la zone d'influence ne jouent qu'un rôle d'importance locale dans l'écosystème périphérique, ce que l'UQCN conteste. La création du réservoir aura pour résultat la destruction de 362 ha de milieux humides dont 302 ha (83%) sont des marécages. Hydro-Québec fait valoir l'idée qu'une superficie variant entre 40 et 45 ha de milieux humides pourrait être recréée par l'aménagement d'un bassin de 26 ha, par le développement de marais et d'herbiers sur une superficie de 2.1 ha, et par la recolonisation végétale de 11.5 ha sur les rives du réservoir aménagements qui ne réhabiliteraient qu'un peu plus de 10% de la superficie perdue. En plus, la majorité des milieux humides recréés seront constitués de zones d'eau peu profonde, et

parmi les superficies qui pourraient être recréées, 5 ha de rives présentent un potentiel de reconstitution faible. Les mesures mentionnées par Hydro-Québec ne suffisent évidemment pas pour compenser la perte de marécages.

La superficie de marécages détruite ne correspond qu'à 15% de la superficie de ce milieu dans la zone d'influence, ce qui pourrait être utilisé comme argument pour justifier cette perte. Cependant, les marécages sont des milieux importants pour la diversité des formes de vie qu'on y retrouve. Par exemple, dans la zone d'influence, deux espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec sont associées aux milieux humides : le campagnol-lemming de Cooper et la musaraigne pygmée.

Il faut savoir que les milieux humides ne couvrent qu'environ 9% du Québec, et cela en incluant d'énormes superficies de tourbières dans le nord de la province, alors qu'il s'agit ici de milieux beaucoup plus rares. On estime que plus de 50 % des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables s'y trouvent ou s'y concentrent. La diversité de la faune des milieux humides est également considérable. Au Québec seulement, 271 des 638 espèces de vertébrés utilisent ces milieux pour y trouver un abri, de la nourriture ou pour se reproduire. Les milieux humides constituent au niveau mondial les milieux les plus menacés, avec 50% de perte depuis 1900 (H. Reeves 2003, *Mal de Terre*). Les milieux humides figurent aussi parmi les écosystèmes les plus menacés au Canada : depuis l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, plus de 65 % des milieux humides de la côte Atlantique ont été convertis à d'autres usages et de 80 à 98 % des milieux humides voisins des grands centres urbains ont disparu pour laisser place au développement de l'agriculture, des ports, et pour l'expansion urbaine. Au fil des années, des milliers d'hectares de milieux humides ont disparu du territoire québécois : 4,000 ha de milieux humides ont été perdus dans la vallée du St-Laurent depuis 40 ans (Service canadien de la faune) au « profit » du développement résidentiel, industriel ou agricole. En 1966, la région de Montréal ne comptait plus que 20 % des milieux humides présents au début de la colonie : qui se souvient maintenant qu'Expo 67 a été construite sur l'île Ste-Hélène, une île marécageuse qui avait le statut de refuge d'oiseaux migrateurs ? Ici, par un seul projet, on propose de faire disparaître plus de 350 ha, soit près de 10% des pertes reconnues comme importantes tout le long du Saint-Laurent depuis des centaines d'années. Il faut absolument freiner ces tendances.

Les milieux humides méritent une attention particulière. En plus de fournir des habitats et de maintenir la biodiversité, ils occupent plusieurs fonctions écologiques importantes comme emmagasiner et épurer l'eau et limiter les inondations. On ne connaît pas les incidences de certaines forces importantes à long terme, telles que le changement climatique à l'échelle du globe, la pollution des eaux souterraines et les pluies acides, ni les effets qu'elles pourront avoir sur ces milieux. Dans un tel contexte d'incertitude, les superficies et la composition des terres humides pourraient changer drastiquement, et ce, au moment où leur rôle écologique deviendrait même plus important. Les effets cumulatifs de la perte des milieux humides risquent donc d'avoir des conséquences néfastes sur l'environnement à une plus grande échelle.

## **Les oiseaux**

Le secteur d'étude semble particulièrement attrayant pour les oiseaux et fréquenté par un nombre élevé d'espèces. 15 espèces de sauvagine et 12 espèces d'oiseaux aquatiques y ont été recensées, et les densités de sauvagine observées, 390 couples/100km<sup>2</sup>, y sont nettement plus élevées que pour d'autres rivières situées à proximité ou que pour d'autres secteurs étudiés ailleurs dans les Laurentides. Dans son étude, Hydro-Québec prévoit que les espèces associées aux marécages et aux marais risquent d'éprouver davantage de difficultés à trouver un autre site de nidification à proximité en raison de la rareté des milieux humides en périphérie du réservoir projeté. Les oiseaux forestiers et riverains ainsi que les rapaces regroupent quant à eux un nombre impressionnant d'espèces, soit 85 et 11 respectivement. Parmi elles, on y dénombre quatre espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. La création des réservoirs entraînera la perte de 2,300 ha d'habitats terrestres, soit 230 km<sup>2</sup>, en plus des 350ha d'habitats humides, ce qui fera complètement disparaître l'habitat de 18,600 couples d'oiseaux, et ce, d'une façon permanente.

Il est difficile de faire une évaluation d'ensemble des impacts de cette perte sur les populations d'oiseaux concernées. En général, toutefois, les tendances lourdes des populations d'oiseaux forestiers et des rapaces en Amérique du Nord sont plutôt à la baisse qu'à la hausse, et l'impact d'une perte importante d'habitat ne peut qu'aider à ce déclin.

## **Les amphibiens**

La baisse de population d'amphibiens est un des phénomènes récents les plus préoccupants sur la planète. On s'est aperçu durant les années 80 que les populations de grenouilles et de salamandres étaient en fort déclin un peu partout dans le monde. Une analyse plus attentive d'un zoologiste de l'Université d'Ottawa a permis d'établir que ce déclin s'établissait à environ 2% par année depuis au moins 1960. Au Canada, c'est la distribution entre autres de la grenouille léopard qui semble la plus affectée, avec une réduction de 60% de son aire. Elle est complètement disparue de la Colombie Britannique. La perte d'habitat, les contaminants et l'isolation des populations semblent être à la source de ce phénomène. Pour inverser cette tendance, il est essentiel de conserver les milieux humides où se retrouvent des populations d'amphibiens.

Devant la diversité biologique observée dans ce segment de rivière- populations d'oiseaux nombreuses et variées, populations de poissons abondantes et riches, considérant le fait que cette rivière a déjà été affectée par des développements hydroélectriques qui ont modifié considérablement d'importants segments de son cours, et devant le fait qu'elle offre encore une importante diversité d'habitats, un attrait et une richesse considérables, nous nous opposons à ce que ce projet se réalise sur la Péribonka. Cherchons d'autres façons de satisfaire notre besoin d'énergie qui paraît insatiable, mais auquel des initiatives éminemment souhaitables pourraient répondre autrement, en diminuant le « besoin ». Commençons d'abord et surtout par faire un effort sérieux d'économie. L'énergie n'en sera que plus précieuse.

## Conclusion et recommandations

Les arguments utilisés par le promoteur pour la justification de la construction de la centrale démontrent une nette volonté de production accrue à court terme au mépris de l'environnement et du développement durable du secteur énergétique québécois. Bien que l'installation de la centrale de Péribonka est prévue sur une rivière déjà harnachée, elle n'est pas exempte d'impacts environnementaux d'envergure, ces impacts étant cumulatifs. Il faut donc considérer le projet dans son ensemble, et prendre en considération l'accumulation des impacts telle que la perte cumulée de biodiversité par l'entremise de la disparition de milieux humides. Alternativement, des investissements substantiels dans le secteur de l'efficacité énergétique permettraient d'éviter ce type d'impacts tout en créant des emplois (dans le secteur de la rénovation des bâtiments, par exemple) un peu partout au Québec.

En 1996, le Rapport de la table de consultation du débat public sur l'énergie recommandait que *la politique [...] énergétique soit fondée sur la satisfaction des besoins des citoyens par le développement durable, que l'efficacité énergétique doit se trouver au coeur de la politique énergétique* et qu'*il faudra faire preuve de rigueur et de flexibilité dans l'établissement du portefeuille de ressources du Québec*. Sept ans après la plus importante consultation publique québécoise dans le domaine de l'énergie, il est triste de voir que ces recommandations n'ont pas encore été suivies.

Les présentes recommandations, présentées ci-dessous, dépassent le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec.



## **L'UQCN recommande que :**

1. le BAPE prenne en compte l'effet cumulatif des pertes de milieux humides et d'habitats, à la fois à l'échelle du présent projet et des projets passés sur cette rivière ainsi qu'à l'échelle du Québec. Qu'en ce sens, le BAPE recommande au MENV de considérer dans les études d'impacts les effets cumulés des différents projets de développement hydroélectriques, à l'échelle du Québec, particulièrement dans le cadre des petits projets qui ne suivent pas une évaluation aussi exhaustive que les grands projets.
2. Hydro-Québec renonce à son actuel programme de négociation et de financement avec le milieu qui s'avère être susceptible de produire d'éventuels conflits d'intérêts. L'UQCN fait valoir, également, pour justifier cette demande, que l'actuel programme ne garantit aucunement des réinvestissements en matière de protection environnementale tel que l'ancien programme le permettait.
3. à la lueur de notre compréhension du système énergétique québécois, et en l'absence d'un réel processus décisionnel public qui devrait faire la lumière sur le développement énergétique du Québec, le projet de la centrale de Péribonka ne nous semble pas justifié et nous en recommandons le rejet.
4. un moratoire soit instauré pour l'ensemble des projets de développement énergétique dans l'attente de la mise en place, tel que promis par le gouvernement actuel, d'un processus d'enquête publique scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec.
5. que toutes les alternatives et non pas seulement les variantes fassent l'objet d'évaluation dans les études d'impact des projets pour que les intervenants aient l'occasion de les analyser adéquatement.
6. que soit confié à la Régie de l'Énergie plus de pouvoir décisionnel sur la gestion environnementale des ressources énergétiques du Québec.